Ville de LANESTER

BUDGET PRIMITIF

2023

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 9 février 2023

SOMMAIRE

BALANCE BUDGETAIRE p.3

AUTOFINANCEMENT 2023 ..... p.3

SECTION DE FONCTIONNEMENT p.5

Dépenses de fonctionnement p.6
Recettes de fonctionnement p.9

SECTION D'INVESTISSEMENT p.12

ANNEXE :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023 DETAILLE

L'élaboration du budget 2023 se déroule dans un contexte inflationniste (+5,9% sur l'année 2022 avec un pic attendu sur le début de l'année 2023) où la hausse des prix de l'énergie vient bousculer les équilibres budgétaires des années passées.

Construit dans le respect des intentions présentées lors du débat d'orientations budgétaires du 15 décembre 2022, ce budget s'inscrit dans la continuité des objectifs du mandat débuté en 2020 : il repose sur un équilibre entre volontarisme politique et respect d'une gestion budgétaire rigoureuse et contrainte des deniers publics.

Balance budgétaire

Le budget principal 2023 de la ville s'équilibre à 43 247 864,00 € (contre 39 835 412,00 € au BP 2022)

- 32 427 615,00 € pour la section de fonctionnement
- 10 820 249,00 € pour la section d'investissement

	Fonctionnement	Investissement	Budget global
Dépenses d'ordre	4 293 204,00	115 302,00	4 408 506,00
Dépenses réelles	28 134 411,00	10 704 947,00	38 839 358,00
Total des dépenses	**32 427 615,00**	**10 820 249,00**	**43 247 864,00**
Recettes d'ordre	115 302,00	4 293 204,00	4 408 506,00
Recettes réelles	32 312 313,00	6 527 045,00	38 839 358,00
Total des recettes	**32 427 615,00**	**10 820 249,00**	**43 247 864,00**

Autofinancement 2023 :

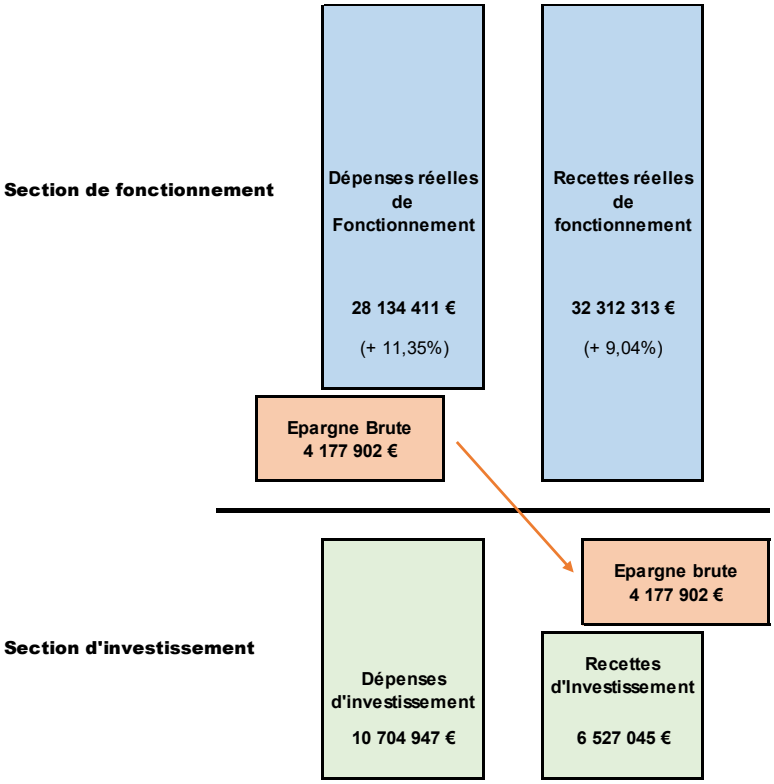

La Capacité d'Autofinancement Brute s'établit donc à 4 177 902,00 €, soit un taux d'épargne brut de 12,93 % (14,74 % au BP 2022). Ce solde correspond à la capacité de la ville à rembourser ses emprunts et financer une partie de ses investissements. Il est en baisse de – 4,39 % (- 3,35 % au BP 2022).

Le capital d'emprunt remboursé s'élève à 3 730 000 € (2 850 000 € + 880 000 € remboursés dans le cadre du fonds de soutien) et la **CAF nette** s'établit à **447 902 €** (contre 869 676 € au BP 2022).

Compte tenu des autres ressources propres de la ville et d'un recours à l'emprunt annuel de 4 350 000 €, le budget 2023 de la ville est en mesure d'intégrer un programme d'investissement de **6 974 947,00 €.**

	2021	2022	2023
CAF Brute (résultat réel de fonctionnement)	4 520 919	4 369 676	4 177 902
CAF NETTE	864 919	869 676	447 902
FCTVA	600 000	600 000	700 000
Taxe d'aménagement	300 000	300 000	200 000
EPARGNE DISPONIBLE	**1 764 919**	**1 769 676**	**1 347 902**
CESSIONS	**225 400**	**431 365**	**270 000**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**526 924**	**673 216**	**1 007 045**
EMPRUNT A DETTE CONSTANTE	**2 776 000**	**4 118 000**	**4 350 000**
Désendettement	***-500 000***	***-500 000***	
INVESTISSEMENT	**4 793 243**	**6 492 257**	**6 974 947**

Budget 2023 par section : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le contexte budgétaire inflationniste porté par la hausse du prix des énergies a imposé une certaine prudence lors de son élaboration avec une inscription des dépenses probables et des recettes certaines.

En effet, l'équilibre du budget 2023 repose sur une **progression des recettes** portée par la révision nationale des bases fiscales pour répondre à **l'explosion des prix de l'énergie** et dans une moindre mesure des denrées alimentaires.

Le tableau suivant présente l'évolution des chapitres budgétaires de fonctionnement en dépense et en recette :

CHAPITRES DE DEPENSES :	2022	2023	*Variation de BP à BP*	
CHARGES GENERALES	5 379 053,00	6 909 749,00	*1 530 696,00*	*28,46%*
CHARGES DE PERSONNEL	15 067 357,00	16 508 195,00	*1 440 838,00*	*9,56%*
ATTENUATION DE PRODUIT	12 000,00	12 000,00	*0,00*	*0,00%*
SUB ET PARTICIPATION	3 177 169,00	3 402 967,00	*225 798,00*	*7,11%*
CHARGES FINANCIERES	1 410 000,00	1 260 000,00	*-150 000,00*	*-10,64%*
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 300,00	20 000,00	*-300,00*	*-1,48%*
DEPENSES IMPREVUES	200 000,00	0,00	*-200 000,00*	*-100,00%*
PROVISIONS		21 500,00		
Total Dépenses Réelles	**25 265 879,00**	**28 134 411,00**	***2 868 532,00***	***11,35%***

CHAPITRES DE RECETTES :	2022	2023	*Variation de BP à BP*	
PRODUITS D'ACTIVITE	1 965 800,00	1 975 334,00	*9 534,00*	*0,48%*
IMPOTS ET TAXES	18 385 595,00	19 946 989,00	*1 561 394,00*	*8,49%*
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 215 100,00	9 334 430,00	*1 119 330,00*	*13,63%*
PRODUITS DE GESTION	187 060,00	173 560,00	*-13 500,00*	*-7,22%*
PRODUITS FINANCIERS	880 000,00	880 000,00	*0,00*	*0,00%*
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	2 000,00	*0,00*	*0,00%*
Total Recettes Réelles	**29 635 555,00**	**32 312 313,00**	***2 676 758,00***	***9,03%***

Dépenses réelles de fonctionnement (28 134 411 €) :

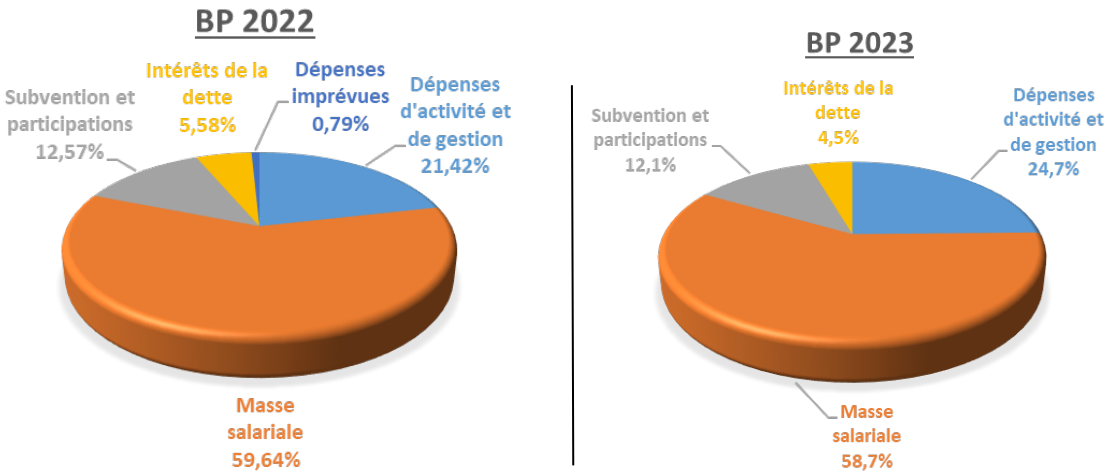

La masse salariale ➲ 16 508 195 €

Avec une inscription de 16 508 195 €, la masse salariale affiche une hausse de + 9,56 % par rapport au BP 2022 (contre + 2,5 % au BP 2022) mais de **4,35% après intégration des décisions modificatives** prises en cours d'année 2022.

Il s'agit d'une estimation justifiée par différentes mesures :

- Une augmentation de + 0,8 % a été appliquée sur les emplois titulaires, dans le cadre de la progression du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;

- La revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1 er juillet 2022 produira ses effets sur toute l'année 2023 (+ 500 000 € de BP à BP) que l'on peut situer autour de 250 000 € (il n'est pas intégré de nouvelle hausse prévisionnelle) ;

- La mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en septembre 2022 générera une hausse de 320 000 € ;

- Un cumul de revalorisation nationale des bas indices (dont une partie est destinée à prendre en compte la hausse du SMIC) estimé à 97 000 €.

- L'objectif de développement de la sobriété énergétique nécessite une compétence avec la création d'un poste d'économe de flux, auquel s'ajoute la consolidation d'un emploi de porteur par la création d'un demi-poste d'agent agent.e au service logistique des services techniques, soit une appréciation globale de l'ordre de 45 000 à 60 000 euros selon la date effective et le grade des personnes recrutées.

- Les départs en retraite pourraient engendrer un effet de Noria favorable à la maîtrise de la masse salariale. En 2023, 15 agents pourraient faire valoir leur droit à la retraite mais ce chiffre pourrait varier en fonction de l'accélération des demandes liées au projet de réforme. Il s'avère toutefois souvent inférieur pour des raisons économiques évidentes. Néanmoins, les tuilages peuvent absorber pour partie les baisses liées à l'effet Noria.

Les charges générales (dépenses de gestion) ➲ 6 909 749 €

Les crédits de ce chapitre sont budgétés globalement en hausse de 28,46 % (1 530 696 €) contre + 4,53 % % au BP 2022.

Ce chapitre qui regroupe les dépenses du quotidien des services (fluides, assurance, téléphonie, contrats de maintenance…) est directement impacté par le contexte inflationniste actuel et la crise énergétique qui touche le pays.

La ville déjà engagée dans une démarche vertueuse depuis plusieurs années a renforcé son action en matière sobriété énergétique avec la mise en place à l'automne 2022 d'un plan de résilience énergétique destiné à faire baisser ses consommations.

En effet, la ville a bénéficié de tarifs négociés en 2019 jusqu'à la fin de l'année 2022 et subira donc en 2023 de très fortes augmentations de coût en électricité et en gaz et ce, malgré l'amortisseur électricité, dispositif mis en place par l'Etat pour assister les collectivités mais aux effets limités. L'aide se fera par une baisse directe du montant à payer et ne s'appliquera que sur la part variable de l'énergie de la facture, c'est-à-dire hors abonnement, cout d'acheminement et taxes.

Malgré la démarche d'économie des consommations entreprise par la ville et le soutien partiel de l'Etat dans le paiement des factures, l'inscription budgétaire relative à la dépense annuelle concernant les fluides et les énergies est en augmentation de 124,44% soit 2 328 850 € au BP 2023 contre 1 036 280 € en 2022 (982 091 € au BP 2021).

L'enveloppe globale allouée à l'achat des repas (scolaires et des centres de Loisirs) à la Cuisine centrale est prévue à la hausse + 22,3 % (+ 175 000 €) pour tenir compte de l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires (revalorisation des prix des marchés publics).

Hormis ces postes de dépenses que sont les fluides et les achats de repas à la cuisine centrale, les autres dépenses de charges générales sont estimées avec une progression de + 4,12 % alors que le « panier du maire » selon les études de la Banque Postale a progressé de 7,2% sur les neufs premiers mois de 2022. Pour ce faire, ces prévisions intègrent des gels ou des baisses de crédits (*exemple : l'affranchissement postal*).

Les subventions et dotations ➲ 3 402 967 €

Ce chapitre évolue globalement de **+ 7,11 %** (contre + 1,47 % en 2022).

Différentes variations sont à observer pour l'année 2022 :

- A l'instar de la ville, le budget 2023 du CCAS sera fortement affecté par l'inflation. Aussi, la ville ajustera à la hausse la **subvention d'équilibre versée au CCAS de la ville** (+ 160 000 €). Elle s'établira ainsi à 1 385 000 €.

- Le montant des **subventions traditionnelles versées aux associations** est stable. Le montant global inscrit, à ce titre, s'établit comme en 2022 à 585 999 €.

- La **subvention aux écoles privées** est envisagée à la hausse pour tenir compte de l'augmentation attendue pour un écolier scolarisé en raison des coûts de l'énergie. Elle est portée à 438 000 € contre 398 000 € en 2022. Pour 2023, l'Etat semble maintenir sa compensation à hauteur des charges nouvelles obligatoires.

Les autres subventions :

Versement à la prévention spécialisée (Sauvegarde 56)	50 000 €	
Versement Piscine	335 000 €	*(montant actualisé)*
Versement CASC	164 600 €	

Les dépenses liées aux créances irrécouvrables sont maintenues à hauteur de 48 000 € comme les deux derniers exercices budgétaires. A noter que cette année, au chapitre 68, une provision pour des créances présentant un risque d'irrécouvrabilité a été inscrite à hauteur de 21 500 € (correspondant à 15% des créances de plus de 2 ans au 31 décembre 2022). Cette provision est prescrite par la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Les charges financières ➲ 1 260 000 €

A l'instar des dernières années, les charges financières profitent des effets du désendettement entrepris depuis 2014, des faibles taux d'intérêt des emprunts de ces dernières années et du report de son emprunt prévu au BP 2022. Elles baissent ainsi de - 10,64% (cette diminution était de – 6,62 % en 2022, -5,03% en 2021 et - 4,22% en 2020).

La ville fait en 2023 une économie sur les charges d'intérêts de 150 000 € par rapport à 2022.

****

Recettes réelles de fonctionnement (32 312 313 €) :

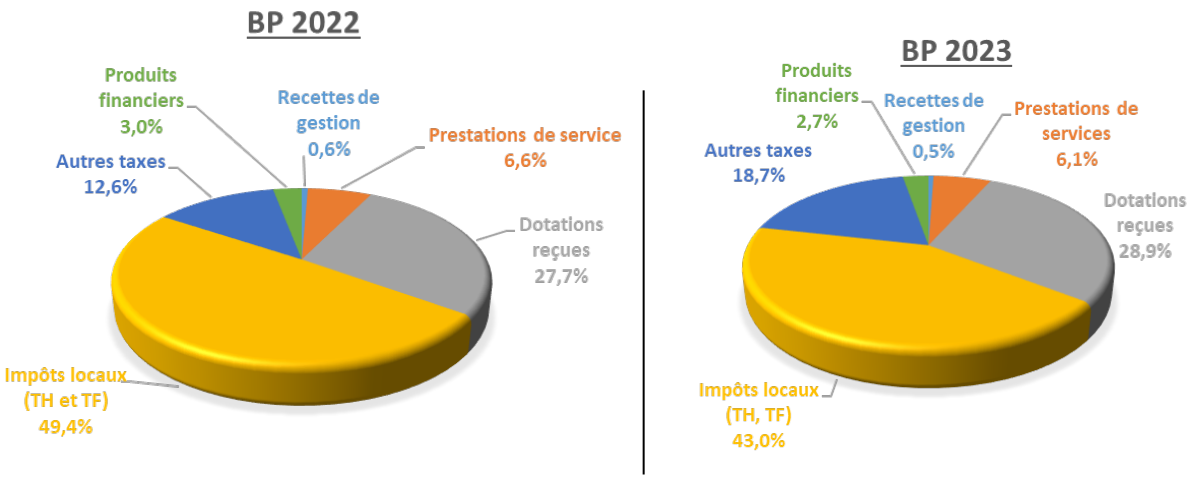

Les recettes réelles de la ville affichent une hausse de 9,03% (+ 1,35 % en 2022 et+ 1,75% en 2021).

Impôts et taxes ➲ 19 946 989 €

Ce chapitre est en hausse de + 6,32% en comparaison au budgété 2022.

La construction du budget 2022 s'effectue sans hausse de taux d'impôts communaux.

Taux	2022	2023
Taux Taxe d'Habitation	15,82%	15,82%
Taux Taxe Foncière (bâti)	43,72%	43,72%
Taux Taxe Foncière (non bâti)	50,29%	50,29%

La **contribution directe des ménages** est prévue à hauteur de 15,37 millions d'euros en 2023.

Sous l'effet de la revalorisation nationale des valeurs locatives cadastrales (+ 7,1% en raison de l'inflation) et de l'évolution « physique » des bases fiscales, un crédit supplémentaire du produit de la fiscalité directe (TH, FB et FNB) est prévu à hauteur de **1 170 000 €** (par rapport au budgété 2022).

Le montant de la fiscalité communautaire (**Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire**) devrait évoluer comme suit :

- stabilité de la recette considérée pour l'attribution de compensation à hauteur de 2 468 989 € ;
- hausse limitée de la Dotation de Solidarité Communautaire attendue à hauteur de 190 000 €.

Le Fonds national de Peréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue au montant inscrit en 2022, soit 336 000 €.

Les autres taxes :
Le dynamisme du marché immobilier observé ces derniers mois semble s'inscrire dans la durée malgré un ralentissement observé au cours de l'année 2022. Il permet d'anticiper un niveau assez élevé de la recette

perçue au titre de **la taxe additionnelle sur les droits de mutation**, l'arrêtant ainsi à 850 000 € (890 000 € au budgété 2022).

La recette attendue pour la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** (TLPE) est en baisse de - 10 000 € par rapport à 2022 soit 360 000 € (370 000 € au BP 2022) pour s'ajuster à la révision du Règlement Local de Publicité et à la diminution constatée d'enseignes sur plusieurs bâtiments commerciaux.

Dotations et participations ➲ 9 334 430 €

Ce chapitre apparaît en hausse de +12,35 % de budgété à BP.
Cette année, à titre exceptionnel, dans le cadre de l'acquisition par la ville du Centre Social, la CAF allouera une subvention de fonctionnement de 675 000 €. Après neutralisation de cette recette, la variation est de **4,23 %** (+ 351 330 €).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait progresser de 1,44%.
En dépit de l'augmentation de la population lanestérienne, la Dotation Forfaitaire devrait être stable.
La loi de finances 2023 indiquant une augmentation à l'échelon national de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de 110 M€ et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) de 180 M€, ces deux autres composantes de la DGF pourraient progresser.

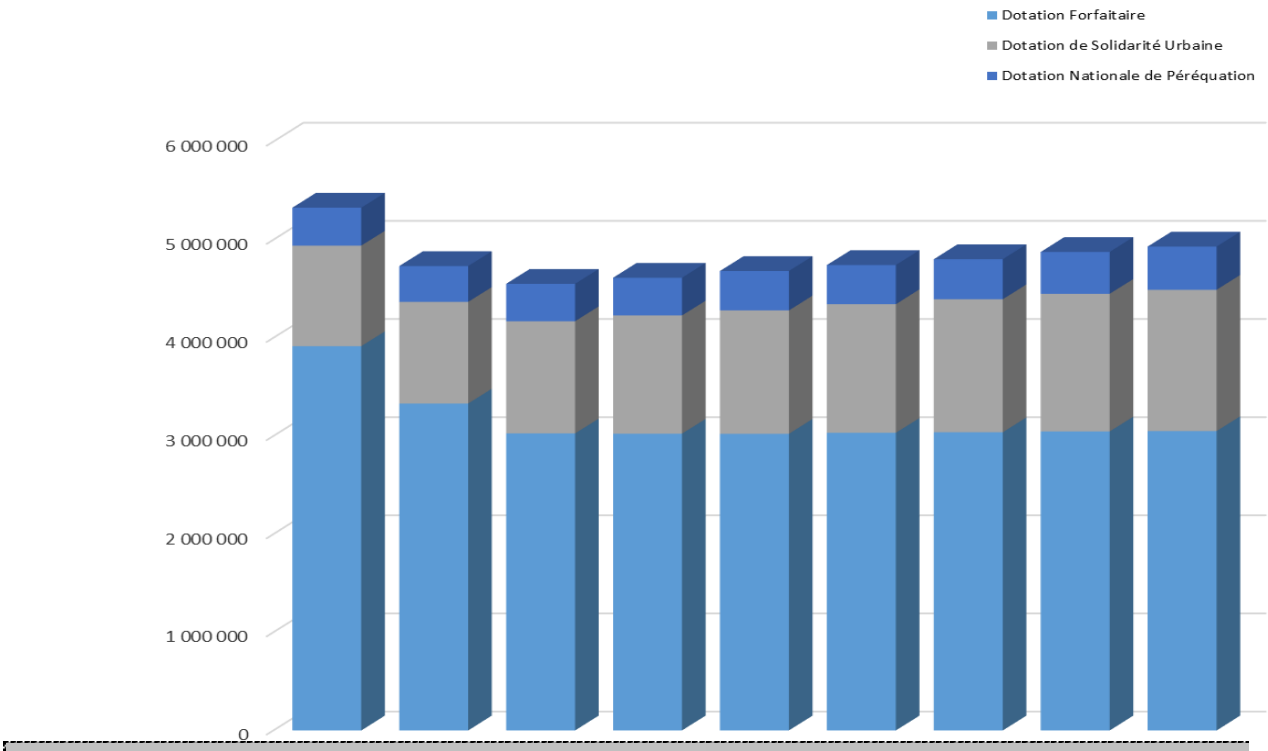

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Dotation Forfaitaire	3 915 415	3 331 406	3 026 882	3 023 871	3 022 731	3 032 774	3 038 254	3 046 628	3 050 000
tx croiss	*-11,85%*	*-14,92%*	*-9,14%*	*-0,10%*	*-0,04%*	*0,33%*	*0,18%*	*0,28%*	*0,11%*
Dotation de Solidarité Urbaine	1 024 758	1 035 006	1 142 615	1 204 468	1 257 389	1 310 553	1 355 589	1 402 556	1 440 000
tx croiss	*0,9%*	*1,0%*	*10,4%*	*5,4%*	*4,4%*	*4,2%*	*3,4%*	*3,5%*	*2,7%*
Dotation Nationale de Péréquatic	386 439	365 013	381 177	384 599	401 731	398 544	407 654	426 628	440 000
tx croiss	*4,1%*	*-5,5%*	*4,4%*	*0,9%*	*4,5%*	*-0,8%*	*2,3%*	*4,7%*	*3,1%*
DGF	**5 326 612**	**4 731 425**	**4 550 674**	**4 612 938**	**4 681 851**	**4 741 871**	**4 801 497**	**4 875 812**	**4 930 000**
tx croiss	*-8,62%*	*-11,17%*	*-3,82%*	*1,37%*	*1,49%*	*1,28%*	*1,26%*	*1,55%*	*1,11%*
Variation / valeur	*-502 260*	*-595 187*	*-180 751*	*62 264*	*68 913*	*60 020*	*59 626*	*74 315*	*54 188*

Les **allocations compensatrices de l'Etat** pour la fiscalité directe estimées à un montant de 2 050 000 € sont en hausse +1,57 % (contre 2 018 250 € au BP 2022).

Les financements concernant le **Contrat Enfance Jeunesse** et obtenus de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) doivent se maintenir à 670 000 € en 2023. Ils s'inscriront dans un nouveau cadre contractuel appelé Convention Territoriale Globale (CTG).

La ville semblerait être éligible au dispositif de « **filet de sécurité »** défini dans la Loi de Finances 2023 (potentiel financier ou fiscal par habitant inférieur au double de la moyenne de la strate, perte d'au moins 25% d'épargne brute en 2023 et hausse des dépense d'énergie en 2023 supérieure à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement). Ce soutien est estimé à 210 000 €.

Produits des prestations de services publics ➲ 1 975 334 €

Ce chapitre apparaît en hausse de + 0,48% par rapport au BP 2022.

Des ajustements effectués sur des remboursements de frais entre budgets pour tenir compte du réalisé ont été opérés. Sans ces ajustements (- 132 500 €), ce chapitre serait en hausse 7,23%.

Au sein de ce chapitre, les crédits directement issus des activités municipales proposées aux familles sont en hausse en raison de l'augmentation de 3% des tarifs municipaux prévue dans les orientations budgétaires pour 2023. Ils pourront être ajustés ultérieurement si une adaptation s'imposait suite à l'étude menée sur la tarification municipale des services.

La mise en place en 2023 d'une tarification de l'occupation du domaine public permet d'envisager une recette supplémentaire de 100 000 €.

Répartition prévisionnelle des produits des activités municipales aux familles

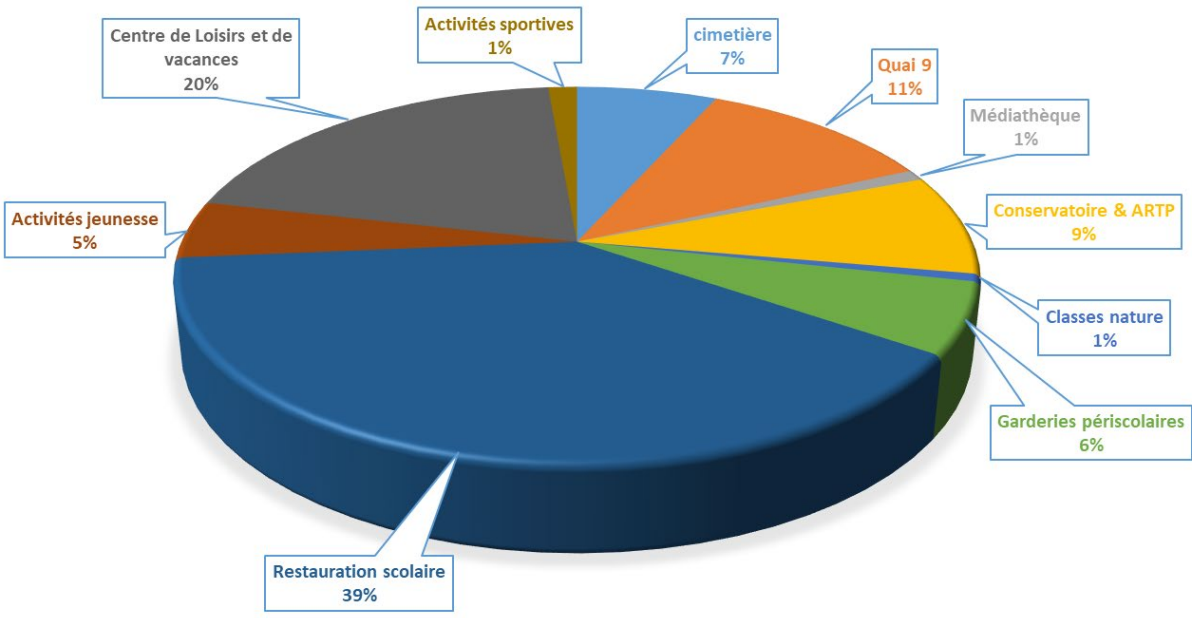

Budget 2023 par section : SECTION D'INVESTISSEMENT

Tableau de l'équilibre budgétaire par chapitre :

Dépenses		Recettes	
Capital des emprunts		**Nouvel Emprunt**	4 350 000,00
- part Ville	2 850 000,00	**Subventions**	842 045,00
- part fonds de soutien	880 000,00	**Cession de biens**	270 000,00
		FCTVA	700 000,00
Travaux et équipements (avec Kerfréhour)	6 974 947,00	**Taxe d'Aménagement**	200 000,00
		Amendes de police	165 000,00
Subventions amortis	*15 302,00*	***Autofinancement***	*1 925 298,00*
travaux en régie	*100 000,00*	***Dotations Amortissements***	*2 367 906,00*
	10 820 249,00		**10 820 249,00**

Impact de la dette

En dépense, le capital de la dette remboursé en 2023 s'élèvera à 3,73 millions contre 3,5 millions d'euros en 2022.

Confronté à une dégradation de ses fonds propres en raison de la flambée des coûts de l'énergie, le budget est construit sur la base **d'une stabilité de** l'**endettement structurel.** La ville suspend cette année le désendettement annuel de 500 000 euros afin de de privilégier et garantir une capacité à investir. Par ce choix, elle entend maintenir un niveau fort dans l'entretien de son patrimoine et soutenir l'activité économique et commerciale.

En 2023, les emprunts prévus et non réalisés sur les derniers exercices pour provisionner les travaux prévus dans le cadre de la Rénovation Urbaine de Kerfréhour/ La Châtaigneraie seront partiellement formalisés (1,5 millions sur 3 Millions d'euros). **L'équilibre budgétaire donc intègre le recours en 2023, à un nouvel emprunt de 4 350 000 €** (2,85 millions d'emprunt correspondant à un niveau stable de l'endettement + 1,5 millions pour l'opération de Rénovation Urbaine de Kerfréhour/ La Châtaigneraie).

L'encours de dette global, propre à la ville, s'établit au 1er janvier 2023 à 32,165 millions d'euros.

S'y ajoutent 6,16 millions pris en charge contractuellement par l'Etat dans le cadre du fonds de soutien.

En outre, l'emprunt prévu au BP 2022 à hauteur de 2,1 millions a été reporté à l'exercice 2023. Il fera l'objet d'une réinscription budgétaire dans le cadre du budget supplémentaire 2023.

Fonds propres

Outre l'autofinancement issu de la section de fonctionnement, plusieurs recettes sont directement inscrites en section d'investissement :

- 700 000 € de FCTVA dont le taux de récupération est de 16,404 % des factures TTC. Le montant 2023 est supérieur (+ 100 000 €) au BP 2022 en raison du montant de travaux et d'acquisition réalisés en 2022.
- 200 000 € de Taxe d'Aménagement perçue sur les constructions nouvelles (ajustement de - 100 000 € au réalisé de ces dernières années) ;
- 165 000 € d'amendes de police (montant redistribué aux collectivités proportionnellement au nombre de contraventions dressées l'année précédente) (+ 15 000 € par rapport au BP 2022 pour s'ajuster au dernier réalisé) ;
- 270 000 € de cessions de biens (n° 74 de la rue Marcel Sembat) ;
- 4,17 millions d'euros de capacité d'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement (4,36 millions 2022).

Les acquisitions, travaux et aménagements 2023

La collectivité élève son niveau d'investissement annuel à **6 974 947 €** en intégrant les 1,5 millions d'euros destinés à financer une première partie des travaux liés à la rénovation urbaine de Kerfréhour / La Châtaigneraie. Sans tenir compte de ce financement anticipé, les crédits budgétaires sont supérieurs à 2022 avec **5 474 947 €** contre **4 992 257 €** au BP 2022.

Des priorités transversales ressortent de ce programme d'investissement, à savoir :

- La **transition énergétique** en s'appuyant sur le SDIE (isolation thermique, LED, chaufferie…)
- La **mise en cohérence et la rénovation du patrimoine bâti**, en faveur de l'action publique et de la vie locale (Centre Technique Municipal, Gymnases, Centre social…)
- **L'aménagement de l'espace public** en faveur des transitions, du bien-être et de la sécurité des habitants (mobilités actives, végétalisation, modernisation de l'éclairage…)

***